



L'accueil en question :  
les localités urbaines et rurales  
face aux migrations (Localacc)

Projet financé par l'Institut Convergences Migrations

Working Paper n° 3

**Le squat de l'ancien collège Maurice Scève, récit d'un accueil public lyonnais (2018-2020)**

Octobre 2021

*Théo Guidat*

Citer cet article : Guidat T., « Le squat de l'ancien collège Maurice Scève, récit d'un accueil public lyonnais (2018-2020) », Localacc Working Papers series, n°3, Institut Convergences Migrations, Oct. 2021, <https://www.icmigrations.cnrs.fr/recherche/les-projets/localacc-working-papers/>.

# Le squat de l'ancien collège Maurice Scève, récit d'un accueil public lyonnais

(2018-2020)

Working paper

Théo Guidat

## Résumé

*Entre septembre 2018 et octobre 2020, l'ancien collège Maurice Scève, situé dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon, a été occupé par plusieurs centaines d'exilés d'Afrique subsaharienne. Dans cette situation, les acteurs publics locaux, qu'ils relèvent de l'État territorialisé ou des collectivités locales, ont oscillé entre l'accueil et le rejet. Durant les premiers mois de l'occupation, la Métropole de Lyon, propriétaire du bâtiment, a conjointement demandé l'expulsion du squat et financé l'intervention de deux associations pour une aide qualifiée d' « humanitaire ». Lors de l'évacuation du squat intervenue deux ans plus tard, notamment après avoir vu à nouveau sa demande d'expulsion refusée par le tribunal judiciaire de Lyon, c'est l'ensemble de la population abritée dans le collège que l'institution métropolitaine a mis à l'abri : non seulement les mineurs non-accompagnés (MNA) dont elle est responsable, mais également les personnes relevant du droit d'asile censées être prises en charge par l'État ou encore les personnes « sans droits ni titres » qu'aucune institution publique ne prend en charge si ce n'est le SAMU social.*

*Dès lors, comment expliquer les contradictions apparentes de la Métropole : entre évacuation et prise en charge, ou encore entre sa position de fermeté quant à des pratiques illégales et la mise à l'abri de tous les squatteurs lors de la fermeture? Cette tension réside d'ailleurs dans la pratique même du squat, illégalisme<sup>1</sup> à l'intersection entre le droit de propriété et le droit au logement (Aguilera, 2012). Peut-on alors, à partir du cas emblématique du squat Maurice Scève à Lyon, déceler un paradoxe local qui viendrait illustrer les injonctions contradictoires auxquelles les villes sont confrontées en matière d'accueil des populations migrantes?*

---

<sup>1</sup> Le squat se définit comme une « occupation illégale en vue de son habitation ou de son utilisation collective » (Péchu, 2010). L'illégalisme est une pratique illicite qui ne vise pas les biens ou les personnes mais la transgression des lois ou des règlements.

*Ainsi, cet article retrace l'histoire du squat Maurice Scève et cherche à mettre au jour les articulations des acteurs engagés dans la « gestion<sup>2</sup> » menant à la fermeture du squat. C'est sur l'action de la Métropole de Lyon, principal acteur public engagé, que la focale est particulièrement placée. Plus largement, en réinscrivant le squat dans un contexte migratoire français et européen, puis en documentant la gestion publique d'une manifestation visible de la « crise de l'accueil » (Withol de Wenden, 2017), l'étude de cas lyonnaise cherche à comprendre le rôle que peuvent avoir les villes dans l'accueil des exilés.*

---

<sup>2</sup> Le terme de « gestion » est repris du discours des acteurs publics ainsi que du vocabulaire retenu par certains politistes spécialistes de la question des illégalismes (Aguilera, 2017). Il permet ici de caractériser l'action publique mise en place dans et autour du squat.

# Introduction

## Les villes soumises à une double contrainte

L'arrivée massive de populations en situation de migration forcée en Europe depuis le début de la guerre syrienne en 2011 (Lacroix, 2016) a provoqué en France, à l'instar d'autres pays européens, une « crise de l'accueil et du système national de l'asile » (Lendaro et al. 2019). Crise nationale puisque le cadre migratoire est fixé par l'État : toute immigration, qu'elle soit d'études, de regroupement familial, de travail ou d'asile relève de la compétence régaliennne de l'État. Ce sont les autorités nationales qui décident des conditions d'entrée et de séjour sur le territoire. En France, l'accueil des migrants forcés est conçu comme structurellement insuffisant par l'État (en adéquation avec un cadre migratoire restrictif) voire comme un « non-accueil » pour certaines populations et dans certains espaces (D'Halluin-Mabillot 2012, Agier et al. 2018).

### Encadré n°1: **Utiliser les catégories de la migration forcée**

Comment désigner les populations migrantes qui arrivent en France? De nombreuses catégories existent (« demandeurs d'asile », « réfugiés », « mineurs non-accompagnés », « migrants », « exilés » etc.) en fonction des statuts, de la situation des personnes mais aussi et surtout des entités qui catégorisent.

Le terme de « migrant » n'est plus neutre depuis les années 2010 : il est négativement connoté en raison de son association à une prétendue migration économique, même lorsqu'elle est camouflée derrière une demande d'asile. Au contraire, la figure du réfugié politique apparaît comme davantage légitime (Ako-ka, 2020) mais ne correspond qu'à une fraction des personnes.

Nous préférons l'usage général du terme « exilé » ou encore de celui de « personnes en situation de migration forcée », puisque ces termes ne sont pas issus du vocabulaire de ceux qui catégorisent (les catégories juridiques et administratives de l'État, comme « demandeur d'asile » ou « réfugié »), mais prennent davantage en compte les trajectoires migratoires. Ce choix de vocabulaire est pertinent pour désigner les personnes présentes dans le squat Maurice Scève où les trajectoires migratoires et les motifs de migration restent variés, mais où la migration reste un processus contraint.

Cependant, le poids des catégories dans l'approche juridique et administrative de l'État est tout sauf négligeable. Nous les utiliserons donc ponctuellement et précisément pour comprendre certaines logiques de catégorisation ainsi que leurs implications dans l'accueil des exilés.

Dans ce contexte, force est de constater que ce sont les villes qui sont en première ligne dans l'accueil des personnes migrantes, particulièrement celui des exilés. Les faits sont marquants : les arrivées se concentrent avant tout dans les villes européennes et plus particulièrement dans les *grandes* villes ou les *grands* pôles urbains (Bontemps et al., 2018). L'Île-de-France reçoit par exemple près de la moitié des demandes d'asile en France, pour moins de 20% des capacités nationales d'hébergement<sup>3</sup>. Autrement dit, l'augmentation du nombre de personnes en situation de migration forcée ainsi que leurs lieux d'arrivée (re)actualisent la problématique de l'accueil en ville. En cas de prise en charge insuffisante, des campements et des squats se créent, stigmates d'une capacité d'accueil inadéquate. C'est ainsi qu'à partir de l'automne 2018 des dizaines puis des centaines d'exilés ont été amenés à occuper un collège désaffecté dans le quartier de la Croix-Rousse à Lyon.

Une double contrainte pèse alors sur les villes qui se retrouvent en prise avec des injonctions contradictoires. D'un côté, le « haut » d'un cadre national restrictif par lequel les autorités cherchent à éviter un prétendu « appel d'air ». De l'autre, le « bas » du terrain local et les besoins des exilés en matière d'accueil. Dans cette situation de tension, quelles réponses les villes peuvent-elles apporter? Quel peut être leur rôle dans l'accueil des exilés? Ces réflexions s'inscrivent dans le champ théorique du *local turn* des politiques migratoires, c'est-à-dire l'ensemble de politiques régissant aussi bien l'entrée que le séjour des exilés. Le « tournant local » se réfère au rôle croissant pris par les gouvernements locaux dans la conception et la mise en oeuvre des politiques d'accueil et d'intégration des exilés (Alexander 2007 ; Caponio et Bokhert 2010). Si l'on se concentre sur les acteurs publics locaux (voir encadré n°2), force est de constater que les actions divergent largement en fonction de contextes politiques, économiques et sociaux. Chaque localité s'investit différemment dans l'accueil, que ce soit en France ou à l'échelle européenne. Établir une typologie exhaustive est une large entreprise, aussi la première partie de ce travail s'attachera surtout à discuter les aspects français du tournant local en s'appuyant sur le cas lyonnais.

---

<sup>3</sup> « Schéma national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés 2021-2023 », Ministère de l'Intérieur, Direction générale des étrangers en France, Direction de l'asile, 2020

## Encadré n°2: Étudier la ville et désigner ses acteurs

Comprendre le rôle des « villes » dans l'accueil des exilés nécessite d'abord de s'accorder sur ce qui fait la ville. En effet, il s'agit d'une notion protéiforme qui renvoie à de nombreux acteurs qui nouent des relations tout aussi nombreuses. Dans le cas de la gestion du squat Maurice Scève, est-ce la Métropole de Lyon? La municipalité? L'« État local », c'est-à-dire les entités déconcentrées telles que la Préfecture? Les associations? Le collectif citoyen de soutien? Les migrants eux-mêmes?

Le parti pris de cette enquête est d'explorer les acteurs publics locaux. Parmi eux, le choix a été fait de placer la focale sur une collectivité locale intercommunale en particulier : la Métropole de Lyon. Cependant, son rôle ne saurait être cerné sans l'inscrire dans le jeu des acteurs lyonnais dans la mesure où l'accueil à l'échelle locale passe par plusieurs institutions publiques. Il ne s'agit donc pas d'écarter les acteurs précités mais au contraire d'observer les relations qu'entretient la Métropole avec eux.

Ainsi, pour bien saisir les articulations entre les acteurs et comprendre comment l'accueil se met en place, une utilisation précise des termes est nécessaire. Dans ce travail, la Métropole de Lyon ou encore l'institution métropolitaine font référence à l'intercommunalité, appelée Communauté urbaine de Lyon avant 2015. Les termes municipalité, municipal ou Ville de Lyon font référence à la ville-centre du pôle urbain, dirigée par la Mairie. La ville, ou Lyon impliquent quant à eux des interactions entre les différents acteurs, publics surtout mais également privés.

### Le choix de Lyon et du squat Maurice Scève

Tandis que les études récentes sur Paris ou l'Île-de-France sont nombreuses (Hombert 2020, Bonn 2020), celles sur les villes secondaires le sont relativement moins<sup>4</sup>. Les travaux comparatifs d'Anouk Flamant portant sur les villes de Nantes, Strasbourg et Lyon interrogent déjà les politiques municipales d'intégration depuis les années 1980 (Flamant, 2014) mais dans un contexte tout juste antérieur à celui de la « crise de l'accueil ». L'intérêt y est davantage porté sur l'intégration, qui peut être considérée comme le temps long de l'accueil, que sur le temps court ou le « premier accueil » qui régit l'existence

---

<sup>4</sup> Comme exception, on peut citer le numéro spécial de la Revue européenne des migrations internationales, « L'accueil hors des grandes villes », coordonné par Anouk Flamant, Aude-Claire Fourot et Aisling Healy (2021).

du squat Maurice Scève. Aussi, en s'inspirant de ces travaux, l'objectif de l'enquête est d'apporter des éléments de connaissances, dans ce contexte nouveau, sur l'accueil dans une grande ville française.

Dans cette perspective, Lyon est un terrain d'enquête particulièrement fécond pour deux raisons. Premièrement, pour celle de la conjoncture migratoire. La région Auvergne-Rhône-Alpes, dont Lyon est le principal pôle urbain, est une des grandes régions d'accueil des exilés en France : en 2020, on y recense 9 650 demandes d'asile en Préfecture<sup>5</sup>, soit la deuxième position française en valeur absolue derrière l'Île-de-France. Lyon a par ailleurs une longue histoire d'immigration, notamment de travailleurs venus des pays frontaliers et coloniaux depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (Scheitzer et al. 2009) : en 2012 la Métropole compte 13% d'immigrés, contre 10% au niveau national<sup>6</sup>. Deuxièmement, pour celle de la configuration politico-institutionnelle. En 2015 est créée une collectivité territoriale à statut particulier, la « Métropole de Lyon », qui gagne depuis progressivement en compétences, notamment sociales. Au printemps 2020, enfin, les élections municipales ont abouti à l'arrivée au pouvoir des listes Europe Écologie-Les Verts à la Métropole comme à la Mairie. Les nouvelles équipes ont rapidement développé le thème de la ville « accueillante et hospitalière », ce qui inscrit donc officiellement la question de l'accueil à l'agenda politique local. Au cœur de ce projet se trouvait, lors de la campagne, l'avenir du squat Maurice Scève : occupé depuis septembre 2018, son évacuation avait été fixée par le tribunal judiciaire au mois de septembre 2020. Les modalités de l'évacuation et de la prise en charge des exilés a été un sujet de débats intenses entre les candidats<sup>7</sup>, mais également entre l'ensemble des acteurs publics lyonnais engagés de près ou de loin dans l'accueil<sup>8</sup>. En faisant campagne sur l'évacuation digne du squat et le relogement pour tous<sup>9</sup>, les nouveaux élus se sont retrouvés particulièrement engagés sur cette question. En somme, Maurice Scève a servi d'argument de campagne, puis de laboratoire et de vitrine à la nouvelle politique « accueillante et hospitalière » de la nouvelle mandature<sup>10</sup>.

---

<sup>5</sup> Schéma national d'accueil 2021-2023, *op. cit.*

<sup>6</sup> « Profil migratoire de la ville Métropole de Lyon » ([https://www.imap-migration.org/sites/default/files/mc2cm/2019-11/City\\_Migration\\_Profile\\_Lyon\\_Online.pdf](https://www.imap-migration.org/sites/default/files/mc2cm/2019-11/City_Migration_Profile_Lyon_Online.pdf)) ; chiffres INSEE (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2128974>)

<sup>7</sup> Source : dossier de presse ([https://www.lepoint.fr/elections-municipales/lyon-collomb-siffle-et-hue-chez-kimelfeld-24-01-2020-2359517\\_1966.php](https://www.lepoint.fr/elections-municipales/lyon-collomb-siffle-et-hue-chez-kimelfeld-24-01-2020-2359517_1966.php)) et entretien avec un membre du collectif de soutien

<sup>8</sup> Les discussions entre le collectif de soutien et les différents candidats ont été nombreuses durant les mois précédant les élections.

<sup>9</sup> Source : entretien avec un membre du collectif de soutien

<sup>10</sup> Source : « Pour une Métropole accueillante et hospitalière », Métropole de Lyon, avril 2021

Ainsi, en entrant par un cas emblématique de la crise de l'accueil à Lyon plutôt que par des déclarations de campagnes et de début de mandat, notre intention est de dessiner le système d'accueil lyonnais. Il s'agit de considérer toutes les actions qui participent de la « gestion » du squat Maurice Scève par les acteurs publics, au premier rang desquels la Métropole. En complément, mettre au jour les obstacles et les tensions revient à éclairer d'une lumière lyonnaise la double contrainte qui pèse sur les villes pour la documenter plus finement. En fin de compte, c'est bien le tournant local de l'accueil des exilés, dans son amorçage, dans sa mise en place comme dans ses limites, qui est ici discuté.

La première partie de ce travail présente les fondements théoriques de l'accueil en ville par le prisme de la gouvernance locale. Elle présente les aspects du tournant local dont se réclament de nombreuses villes européennes. La deuxième partie s'attache à nuancer le rôle joué par Lyon en montrant plutôt l'ambivalence de ses actions. Chronologiquement, elle correspond à la mandature en place jusque juin 2020, dominée par les figures de Gérard Collomb et de son successeur à la Métropole David Kimelfeld. Enfin, la dernière partie cherche quant à elle à esquisser les nouvelles pratiques impulsées par la Métropole actuelle afin d'interroger un éventuel changement de paradigme en matière d'accueil à Lyon.

### Encadré n°3 : **Méthodologie**

Ce *working paper* est issu d'un stage de recherche au sein du laboratoire Triangle (UMR 5206) entre octobre 2020 et avril 2021 sous la direction d'Aisling Healy (MCF à l'Université Jean-Monnet-St-Étienne). Sa rédaction s'est faite à la Maison française d'Oxford (MFO), lors d'un second séjour de recherche (mai-juillet 2021) sous la responsabilité de Thomas Lacroix (directeur de recherche au CNRS, co-responsable de LocalAcc) qui a participé aux échanges autour de ce *working paper*. Les deux stages ont reçu le soutien financier du PUCA via son programme de recherche « European Cities Welcoming Refugees / Les villes européennes et l'accueil des migrants ». Le travail sera publié dans les mois à venir sous la forme d'un article universitaire.

Le premier volet de l'enquête de terrain se déroule à l'intérieur du squat et emprunte à la méthode ethnographique une présence répétée sur place entre septembre et octobre 2020, date de l'évacuation du collège. Cette présence a permis de nombreuses observations, notamment lors des assemblées générales, mais aussi une participation à différentes activités propres au fonctionnement du collectif de soutien, plus ou moins militantes : distribution de tracts, présence à des rassemblements ou manifestations, « déménagement » du collège la semaine précédant l'évacuation. J'ai ainsi pu rencontrer les membres du collectif de soutien dans leur diversité, tant il est apparu que ce groupe était hétérogène et traversé de



courants différents, sinon divergents. Les jours passés au squat m'ont également permis de comprendre son fonctionnement, de retracer son histoire, de comprendre les enjeux principaux du point de vue du collectif avec qui j'ai mené une série d'entretiens semi-directifs. Surtout, j'ai pu éprouver sa « réalité », afin d'aborder le deuxième volet de mon enquête avec une approche la plus critique possible sur un « dossier professionnel » (du point de vue de nombreux acteurs publics) que j'avais pu vivre, dans une mesure certes réduite et différente des occupants ou des soutiens, de l'intérieur.

Le deuxième volet d'enquête se déroule donc à l'extérieur du squat et consiste en des entretiens semi-directif avec des acteurs et actrices impliqués dans la gestion de Maurice Scève, avec la volonté d'interroger le plus possible les acteurs publics (Préfecture, municipalité, Métropole, en somme celles et ceux qui gèrent à proprement parler). Ces entretiens sont rétrospectifs et informatifs (Pinson, Sala Pala 2007), et cherchent d'une part à (ré)établir les étapes de la gestion du squat, en considérant les réseaux d'enjeux dans lequel chaque acteur s'inscrivait à un moment donné et en s'intéressant à la mise en place concrète des dispositifs, et d'autre part à comprendre les points de vue, à chaque fois à partir des actions, de chacun des enquêtés. Dans l'idée de confronter au maximum les points de vue, j'ai également rencontré des acteurs tiers mais pourtant centraux dans l'existence du squat, comme l'avocate du collège, des membres du « comité de médiation » dont le rôle est explicité plus avant, des membres d'associations qui sont intervenues dans le squat. La durée de vie du squat inclut deux mandatures (à la Ville comme à la Métropole) et s'étale sur plus de deux ans. Une perspective « diachronique » a donc été recherchée non seulement dans le contenu des entretiens, mais également en rencontrant d'anciens élus ou opérateurs locaux, afin de bien distinguer les éventuelles évolutions dans les modes de gestion ou encore les grands moments de rupture dans les positionnements des acteurs.

Un troisième volet de l'enquête consiste en une analyse d'un corpus d'archives écrites (correspondance entre acteurs publics, entre collectif et acteurs publics, compte-rendus d'AG, décisions de justice) et d'un corpus de presse (presse régionale, et dans une moindre mesure nationale et internationale, traitant de Maurice Scève). L'intérêt principal du croisement de ces deux corpus est l'établissement d'une chronologie voulue exhaustive de la vie du squat en mobilisant différentes sources. L'apport des archives écrites, souvent privées, est l'émergence d'autres « événements-clés » que ceux mis en lumière par la presse, ce qui relativise l'histoire publique ou officielle du squat et informe sur le fonctionnement interne, parfois informel, des acteurs publics. La chronologie est également très utile lors des entretiens, puisqu'elle permet de confronter différentes perceptions des temporalités en fonction des acteurs interrogés.

## I - Documenter le *local turn* en France

En France comme chez ses voisins européens, les arrivées de populations en situation de migration forcée ont depuis une dizaine d'années placé les villes sur les devants de la scène de l'accueil. Ce rôle tenu par les villes n'est pas inédit (Gotman, 2004), mais il est l'objet d'une attention croissante au sein des *migration studies* dans la mesure où le désengagement relatif des États ainsi que l'augmentation des flux contraints créent les conditions de possibilité d'un activisme municipal (Flamant, Lacroix, 2021). Si les politiques migratoires restent des prérogatives étatiques, les villes sont au moins impliquées dans la mise en place de ces politiques puisque la majorité des migrants arrive dans les grands espaces urbains. Mais surtout, dans la mesure où les arrivées ont entraîné une crise de l'accueil et du système national de l'asile, en France (Lendaro, 2019) comme dans le reste de l'Europe (Tardis, 2015), les villes peuvent se muer en véritables actrices de l'accueil ou du rejet. Aussi, un grand nombre d'entre elles joue un rôle de plus en plus important dans l'élaboration et l'application des politiques migratoires, encore essentiellement dans leur aspect « accueil et réception ».

Cette prise de position des villes est une des dimensions de la mise en place d'une gouvernance à multi-niveaux (MLG) qui a émergé dans les années 1990 (Marks 1992 ; Hooghes and Marks 2001). En matière de politiques migratoires, les analyses de la gouvernance multi-niveaux ont abordé l'articulation entre les États centraux et les échelons de gouvernements européens (Guiraudon, 2013) ainsi que celles entre localités et échelons étatiques et/ou européens (Caponio et Boghert, 2010). Ces dialogues illustrent principalement la dimension verticale du tournant local, c'est-à-dire les relations entre les différentes échelles de gouvernement (Zapata-Borrero, Caponio, Scholten, 2017). La dimension horizontale, quant à elle, se réfère à la coconstruction des politiques publiques ainsi qu'à la mise en place des dispositifs à l'échelle locale (Flamant, 2014 ; Flamant, Fourot, Healy, 2021). Elle associe différents acteurs : municipalité et autres collectivités territoriales, services locaux de l'État, acteurs privés qui comprennent les associations, les organisations non gouvernementales, les entreprises, les syndicats, etc.

En somme, les tenants du « tournant local » invitent à prendre au sérieux les actions, même limitées, des autorités locales en matière d'accueil et d'intégration. Dans un nouveau contexte de « crise des réfugiés », une part des travaux s'intéresse à la réponse que les villes peuvent apporter aux injonctions contradictoires auxquelles elles sont soumises. L'enjeu est alors de caractériser Lyon en mettant en relief son contexte national et local pour mieux saisir les contraintes qui pèsent précisément sur la ville avant de discuter les aspects lyonnais du *local turn*.

## 1) Répondre aux injonctions contradictoires

Les villes se distinguent en fonction des réponses apportées à la situation de double contrainte dans laquelle elles se trouvent. Certaines décident de s'aligner sur les décisions de l'État central et de ne pas intervenir elles-mêmes dans l'accueil, voire de mettre en place des politiques locales d'exclusion vis-à-vis des exilés. C'est le cas par exemple de certaines villes de Lombardie (Ambrosini 2013) ou de Calais (Agier 2018) qui « font du zèle » en matière de rejet. D'autres, et c'est le point qui nous intéresse plus précisément ici, se mobilisent en faveur de l'accueil et se revendiquent « territoires accueillants ».

Les formes de mobilisations pour l'accueil diffèrent largement suivant les villes étudiées. Il n'existe pas *une* forme de « ville accueillante » (Hannappe, 2017) mais différentes initiatives qui dépendent de contextes locaux mais aussi nationaux dans la mesure où les États orientent les approches en matière de migrations et influencent *in fine* les positionnements locaux. Ainsi, les actions des villes qui se mobilisent pour l'accueil s'opposent le plus souvent à des politiques étatiques jugées restrictives. Les « villes accueillantes » sont d'ailleurs inspirées des *sanctuary cities* américaines des années 1980, ces villes-refuges qui protégeaient les immigrés contre les politiques migratoires nationales. Au tournant du siècle, les héritières des villes-refuges, les *welcoming cities*, se sont organisées en réseau, aux États-Unis comme au Royaume-Uni (Lacroix, 2020). La France aussi connaît ses « villes accueillantes », nées en réaction à la gestion nationale des flux migratoires, notamment depuis 2015. L'Association Nationale des Villes et Territoires accueillants (ANVITA) créée en 2018 sous l'impulsion du maire de Grande-Synthe Damien Carême, rassemble des villes qui cherchent à obliger l'État à remplir ses devoirs en matière d'accueil, mais aussi à promouvoir des solutions locales d'hospitalité et d'échanger entre membres sur ces problématiques. Le terme d'« hospitalité », aussi fort au niveau axiologique que politique, est repris par un nombre important de ces villes, dont la Ville de Lyon et sa Métropole<sup>11</sup>. L'usage de ces termes, en parallèle du programme officiel de l'ANVITA, marque autant la volonté de s'impliquer dans l'accueil que l'orientation politique prise par les élus de la ville. Autrement dit, de tels engagements supposent la défaillance de l'État central qui ne remplirait pas ses obligations.

Outre l'approche migratoire des États, les contextes politico-institutionnels ont une influence sur l'émancipation des villes en matière d'accueil. Un pays très centralisé comme la France dans lequel l'échelon local a peu de compétences migratoires dispose de moins de marge de manœuvre que d'autres villes européennes. Les villes accueillantes « phares » ne sont d'ailleurs pas françaises : il s'agit plutôt de villes espagnoles et notamment Barcelone qui fait figure de modèle en la matière (Zechner, 2016) ou

---

<sup>11</sup> « Pour une Métropole accueillante et hospitalière », *op. cit.*

des villes allemandes qui ont très tôt mis en place des dispositifs d'accueil (Hackett, 2015, Bonn et Hombert, à paraître). Les contextes politico-institutionnels vont ensuite orienter les pratiques de l'accueil en ville. En effet, au Royaume-Uni, certaines villes se sont récemment engagées en faveur de l'accueil sous l'impulsion d'édiles locaux (Salomon, 2020). Mais les formes prises par l'engagement sont celles de la ville « inclusive », avec des actions dirigées vers l'intégration sociale et économique, même si cette intégration est précaire (Broadhead, à paraître). Si le contexte national britannique est restrictif en matière d'asile depuis 2002 et le *Nationality, Asylum and Immigration Act*, ces actions municipales « inclusives » restent possibles en raison de la relative souplesse de l'accès au marché du travail. En France et surtout depuis 2015, la saturation du Dispositif National de l'Asile (DNA) et l'extrême précarité de nombreux exilés polarisent beaucoup les actions des villes. Les temporalités longues de l'accueil, l'intégration économique et sociale, passent en second plan face aux premiers temps de l'accueil caractérisés par une urgence humanitaire. Ainsi, les pratiques tendent vers la mise à disposition voire la gestion de centres d'hébergement ou d'accueil, la facilitation de l'accès aux droits, la production et la diffusion de guides à destination des populations exilées, le financement et/ou la délégation à des associations d'aide aux exilés qui mettent en place les politiques publiques locales (Babels, 2017 ; Flamant, Fourot, Healy, à paraître). Toutefois, toutes les actions ne se concentrent pas sur l'urgence et le premier accueil. Une temporalité plus longue est également pensée avec une volonté de donner accès à la culture, à l'éducation, à l'emploi et à la représentation politique (Flamant, Healy, Fourot 2021). Il faut dès lors composer avec un cadre politique national qui freine ces accès pour certaines populations, tout particulièrement l'accès au travail pour les sans-papiers et les demandeurs d'asile.

Ainsi, les réponses apportées à la double contrainte diffèrent selon les villes parce que les injonctions diffèrent elles aussi. Le contexte français se distingue par une forte centralisation des compétences pour les politiques migratoires, l'urgence du premier accueil et les restrictions nationales concernant l'intégration des exilés. Les engagements locaux sont récents et encore très conjoncturels, en réaction à des crises ponctuelles comme celle des camps du Calais. Paradigme tangible dans le monde anglo-saxon et dans certains autres pays européens, le tournant local en France est donc à nuancer, mais aussi à documenter. Dès lors, comment Lyon répond-elle aux injonctions contradictoire? Que peut-elle nous apprendre d'un tournant local « à la française »?

## **2) Un paradoxe local lyonnais?**

Confrontées d'un côté à la nécessité de l'accueil et d'un autre au cadre étatique du contrôle et du rejet, les villes françaises se distinguent souvent par des actions ambivalentes (Flamant, Fourot, Healy, 2021). Les paradoxes cités en introduction quant à la gestion du squat Maurice Scève donnent à voir ce « jeu médian » de la part des acteurs publics locaux.

Dès lors, si l'objectif de l'enquête est de comprendre comment les acteurs locaux s'organisent et agissent en matière d'accueil à Lyon (il s'agit là de la dimension horizontale du tournant local) et d'observer les articulations avec le pouvoir central (dimension verticale *a priori* forte dans les distributions des compétences politiques françaises), c'est aussi et surtout interroger une « troisième » voie dans cette crise de l'accueil. La troisième voie, ni totalement accueillante, ni totalement hostile, se caractérise plutôt par des réponses au cas-par-cas. Lyon est particulièrement intéressante pour documenter ce type de réponse dans la mesure où il s'agit d'un « cas moyen ». Ce n'est ni Nice<sup>12</sup>, ni Grande-Synthe<sup>13</sup>, ni même Paris où les enjeux de l'accueil revêtent un caractère davantage urgent encore, en raison de leur ampleur et de leur visibilité. Cependant, c'est une ville où la contradiction des injonctions se fait sentir plus qu'ailleurs, notamment par la configuration politique unique d'un maire également ministre de l'Intérieur. La deuxième partie de ce travail s'attachera à faire ressortir les différents enjeux qui sont ancrés dans le squat Maurice Scève tout en analysant les réponses apportées par les acteurs publics lyonnais.

## II - Maurice Scève ou les dilemmes de l'accueil

L'histoire de l'occupation du collège nous donne à voir de façon extrêmement concentrée les différentes problématiques qui caractérisent l'accueil des exilés à Lyon. Retracer la chronologie du squat ainsi que ses moments-clés permet de les faire ressortir : tolérance du squat comme palliatif face au manque de places d'accueil d'un côté, répartition juridique des compétences entre les acteurs publics qui complique la prise en charge des exilés de l'autre.

---

<sup>12</sup> Nice, par sa proximité avec la frontière italienne (la vallée de la Roya et la Vintimille), est un des principaux lieux d'arrivée des exilés en France, tout comme un espace de contrôle renforcé (Giliberti, 2018)

<sup>13</sup> Grande-Synthe est depuis les années 2000 un lieu de passage (et de blocage) pour les exilés cherchant à gagner le Royaume-Uni. À l'instar de Calais, des campements s'y installent régulièrement, avec une ampleur inédite à partir de 2015. Dans cette situation, la municipalité a ouvert, sous l'impulsion de son maire Damien Carême, un camp d'accueil humanitaire en mars 2016. Voir par exemple « De Grande-Synthe à l'Europe. Comment accueillir des migrants » dans le numéro de *Migrations Société* « "Villes et territoires accueillants" en France et ailleurs » (Flamant, Lacroix, 2021).

## 1) L'influence de Gérard Collomb et l'exigence de fermeté

L'« ouverture<sup>14</sup> » du collège désaffecté Maurice Scève, situé rue Thévenet dans le quatrième arrondissement lyonnais, a lieu le 30 septembre 2018. Nous sommes au cœur de la Croix-Rousse, plus précisément de son plateau, dans le 4ème arrondissement lyonnais. Les « pentes », délimitées par le 1er arrondissement, constituent l'autre partie du quartier, moins dotée en capital économique et culturel. Historiquement ouvrier, la Croix-Rousse s'est gentrifiée depuis les années 80, au point d'être considérées par certains comme un « laboratoire de gentrification » (S. Maury, A. Gilbert et INSEE, 2016). Ancienne commune, la Croix-Rousse n'est devenue un quartier qu'en 1852, et demeure « à part ». Bien délimité suscitant un fort sentiment d'appartenance, davantage qu'ailleurs à Lyon, la notion de « vie de quartier » et d'« habiter » y a une signification importante (Authier et al. 2010). Ces facteurs peuvent expliquer la forte mobilisation de soutiens, notamment des riverains, autour du collège. Ce collectif, appelé « collectif collège sans frontières Maurice Scève<sup>15</sup> », a joué un rôle clé dans la gestion du squat, son gain de visibilité et le dialogue avec les acteurs publics.

À l'origine, l'ouverture du squat, soutenue officiellement par l'association Coordination Urgence Migrants (CUM), fut justifiée par la nécessité de mettre à l'abri des jeunes migrants isolés. En effet, depuis le début de l'été 2018, plusieurs dizaines de mineurs non-accompagnés (MNA), non reconnus mineurs par l'association Forum Réfugiés-Cosi qui est en charge de l'évaluation de leur minorité, campent dans un jardin des pentes de la Croix-Rousse, dans le 1er arrondissement. Le cas de l'accueil des mineurs non-accompagnés en France est une problématique en soi particulièrement complexe. Elle a un rôle tout à fait déterminant à Maurice Scève puisque le squat se présente, au début du moins, avant tout comme un squat de mineurs (Protar, 2019). En effet, dans la mesure où les MNA sont statutairement considérés comme des mineurs avant d'être considérés comme des étrangers, ils dépendent juridiquement du Code de l'Action sociale et des Familles (CASF). Ils ne sont donc ni expulsables, ni dans l'obligation de déterminer un titre de séjour pour rester en France. Leur prise en charge est assurée par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), compétence relevant des départements et donc, dans le cas spécifique lyonnais où la collectivité territoriale a hérité de certaines compétences du Rhône, de la Métropole de Lyon.

---

<sup>14</sup> « Ouvrir » est le terme vernaculaire qui désigne un ensemble d'actions menant à la reconnaissance par les acteurs publics de l'existence du squat.

<sup>15</sup> Site internet du collectif : <https://collegemauricesceve.org/>

Cependant, la question des MNA s'inscrit dans un paradigme plus global en matière d'accueil, caractérisé à Lyon par un manque structurel de places d'hébergement. Depuis le milieu des années 2010, le sous-dimensionnement des infrastructures d'accueil entraîne l'installation récurrente de squats dans la Métropole. Avant Maurice Scève, le squat de l'Amphi Z à Villeurbanne accueillait déjà jusqu'à 250 exilés entre décembre 2017 et septembre 2019. Les occupants de l'Amphi Z, dont certains sont ensuite allés à Maurice Scève, venaient pour la plupart du squat d'un amphithéâtre du campus de l'Université Lyon 2 à Bron, lui-même occupé suite à l'expulsion du campement de l'esplanade de la Part-Dieu en août 2017 (Protar, 2019 ; Fontaine, 2020). Ces squats ne sont qu'en partie occupés par des MNA : de nombreux demandeurs d'asile ou des personnes sans droits ni titres errent également de squats en campements et de campements en squats. Les origines des exilés sont diverses, de l'Afrique subsaharienne pour une majorité des résidents de Maurice Scève, à l'Europe de l'Est pour le campement de l'esplanade Mandela à la Part-Dieu. Ces deux grandes régions d'origine offrent à échelle plus fine une multitude de configurations migratoires possibles au sein de chaque espace occupé. Le point commun de ces populations est qu'elles sont évacuées sans solutions de relogement, ou avec des solutions partielles et non pérennes, ce qui aboutit invariablement à la création de nouveaux squats.

Ainsi, davantage qu'une problématique spécifique aux mineurs, Lyon fait face à une pénurie de moyens pour l'accueil des exilés. Le manque de dispositifs s'explique avant tout par la politique migratoire restrictive à l'échelle nationale. Les conséquences de cette politique se font d'autant plus sentir à Lyon, où Gérard Collomb, maire de Lyon de 2001 à 2020, a été le ministre de l'Intérieur d'Emmanuel Macron entre 2017 à 2018. Lors de son passage au ministère, Collomb s'est totalement inscrit dans le cadre du contrôle et de la restriction de l'immigration. Il a notamment soutenu le projet de loi dite « Asile et immigration » qui renforce les mesures d'éloignements pour les exilés en situation irrégulière et qui allonge la durée de rétention administrative<sup>16</sup>.

L'injonction à la fermeté en matière d'accueil vient donc à Lyon de plusieurs niveaux. D'abord du « haut », c'est-à-dire du ministère de l'Intérieur, et ensuite du « bas » des pouvoirs locaux, où l'influence de Gérard Collomb reste palpable au-delà du seul niveau politique. En effet, certains services techniques, juridiques et administratifs, lui sont à la Mairie comme à la Métropole très fidèles : ils ont pour consignes de respecter strictement les cadres légaux établis<sup>17</sup>. Le contexte lyonnais se caractérise même

---

<sup>16</sup> LOI n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie (<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000036629528/>)

<sup>17</sup> Entretien avec un ancien conseiller municipal du groupe Lyon citoyenne et solidaire (1er arrondissement, mandature 2014-2020). 28/01/2021, 110 minutes.

par son hostilité face à l'ouverture de squats sur son territoire. Lorsqu'il est au ministère, l'ancien maire, toujours conseiller métropolitain et municipal, est à l'origine de la circulaire du 25 janvier 2018 qui impulse une nouvelle dynamique de résorptions des squats et des bidonvilles en France. L'objectif est d'éviter l'institutionnalisation de la pratique du squat comme palliatif du manque de places d'accueil. Par conséquent, depuis 2015 la Mairie comme la Métropole ont toujours appuyé les expulsions systématiques des squatteurs. Cette position de fermeté, confrontée à la demande croissante en matière d'asile, explique la spirale incessante des ouvertures - fermetures de campements et de squats ces dernières années.

## **2) L'investissement mesuré de la Métropole post-Collomb : le squat comme pis-aller**

À partir de juillet 2017, le dauphin de Gérard Collomb, David Kimelfeld, remplace son mentor à la Métropole quand ce dernier est nommé à l'Intérieur. Progressivement, le nouveau président de la Métropole, également maire du 4<sup>ème</sup> arrondissement de la Ville, fait sécession, refusant de céder sa place lorsque Gérard Collomb quitte son portefeuille ministériel et allant même jusqu'à se présenter contre lui lors des élections métropolitaines de 2020<sup>18</sup>. Vis-à-vis des exilés, la « période Kimelfeld » est marquée par une volonté d'augmenter les capacités d'accueil du territoire. Concernant l'accueil des mineurs non-accompagnés, un appel d'offre est lancé en avril 2019 pour la création de 300 places d'accueil de jour et 500 places d'hébergements<sup>19</sup>. Le projet, financé à hauteur de 4,5 millions d'euros, fait partie d'un plan plus large de la Métropole qui augmente les places d'hébergements pour les mineurs. Le budget alloué à l'accueil des MNA est rallongé exceptionnellement de 16,5 millions d'euros en 2018 ce qui porte le budget total à 47 millions d'euros soit près d'un tiers de celui dédié à la politique de l'enfance et de la famille<sup>20</sup>. Entre 2018 et 2020, les capacités d'accueil de la Métropole passent de 3000 à 4500 mineurs<sup>21</sup>. En parallèle, la Métropole se mobilise en faveur l'accueil de manière indirecte, en faisant preuve de davantage d'ouverture à l'égard des squats présents sur son territoire.

### 2.1) Inflexions du contexte politico-institutionnel

---

<sup>18</sup> Dossier de presse ([https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/10/17/a-lyon-le-bras-de-fer-collomb-kimelfeld-vire-a-la-guerre-fratricide-pour-la-metropole\\_6015795\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2019/10/17/a-lyon-le-bras-de-fer-collomb-kimelfeld-vire-a-la-guerre-fratricide-pour-la-metropole_6015795_823448.html)).

<sup>19</sup> Communiqué de presse du 03/04/2019 : [https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/espace-presse/cp/2019/20190403\\_creation-place-hebergement-accompagnement-mineurs-non-accompagnes.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/espace-presse/cp/2019/20190403_creation-place-hebergement-accompagnement-mineurs-non-accompagnes.pdf)

<sup>20</sup> Présentation synthétique du budget de la Métropole de Lyon : [https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/institution/budget/20180215\\_gl\\_synthesebudget2018.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/institution/budget/20180215_gl_synthesebudget2018.pdf)

<sup>21</sup> Entretien avec un conseiller aux affaires sociales de David Kimelfeld. 01/04/2021, 90 minutes.



Si d'une main la nouvelle équipe de la Métropole suit la ligne dure de l'évacuation systématique<sup>22</sup> de tout squat s'installant sur son territoire, de l'autre elle investit malgré tout dans l'amélioration des conditions de vie des mineurs non accompagnés présents à Maurice Scève. Une première fois déboutée par le Tribunal administratif de Lyon à la mi-octobre 2018, la Métropole fait appel tout en finançant parallèlement une aide qualifiée d'humanitaire dans le squat. Elle mandate deux associations, l'Alpil et le foyer Notre-Dame-des-Sans-Abri, pour effectuer un diagnostic social dans le squat et appuyer les occupants comme le collectif de soutien dans la gestion du lieu. En décembre, elle prévoit des travaux de mise aux normes électriques et l'installation de sanitaires pour 70 personnes alors même qu'elle attend l'appel de la décision d'octobre. Ces actions contradictoires ont pu jouer contre la Métropole lors de la décision de l'appel, rejeté en mars 2019, comme dans celle de septembre 2019 dans laquelle le tribunal judiciaire de Lyon accorde un an de délai supplémentaire aux occupants avant l'évacuation du collège<sup>23</sup>.

#### Encadré n°4 : **Parcours juridique du squat Maurice Scève**

Pourquoi demander l'évacuation d'un squat si l'on veut se montrer plus tolérant vis-à-vis des populations qui l'occupent? La principale réponse apportée par les acteurs publics est que la demande d'évacuation d'un site occupé appartenant à la Métropole est automatique. Ce sont les services juridiques qui lancent la procédure pour assurer la stabilité du patrimoine et surtout obtenir une protection légale.

<sup>22</sup> Il faut noter que la demande d'évacuation d'un site occupé appartenant à la Métropole est automatique. Ce sont les services juridiques qui lancent la procédure pour assurer la stabilité du patrimoine et surtout obtenir une protection légale. Cependant, les équipes politiques en place peuvent appuyer ou non cette demande, ce qui relativise l'argument entendu chez beaucoup d'élus qui consiste à se cacher derrière la supposée autonomie des services juridiques. Pour le squat Maurice Scève, l'équipe politique de la Métropole a justifié son appui à la demande d'expulsion par l'imminence d'un projet immobilier prévu à l'emplacement du collège.

<sup>23</sup> Entretien avec un avocat lyonnais, 27/11/2020, 70 minutes. Extraits du jugement en référé rendu par le tribunal administratif de Lyon le 16/10/2018 (<https://www.doctrine.fr/d/TA/Lyon/2018/U7136B38ACB77D3F9F3EC>), extraits du jugement en référé rendu par le tribunal judiciaire de Lyon le 24/09/2019 (<https://www.jurislogement.org/wp-content/uploads/2019/11/Ti-Lyon-24-09-2019-.pdf>)

Cependant, les équipes politiques en place peuvent appuyer ou non cette demande, ce qui relativise l'argument qui consiste à se cacher derrière la supposée autonomie des services juridiques. Pour le squat Maurice Scève, l'équipe politique de la Métropole a justifié son appui aux deux demandes d'expulsion par l'imminence d'un projet immobilier prévu à l'emplacement du collège.

### **2018**

- **30 Septembre** : occupation du collège reconnue par pouvoirs publics.
- **Fin septembre-début octobre** : référé-expulsion (demande en urgence d'expulsion) demandée par la Métropole au Tribunal administratif de Lyon
- **16 octobre** : la demande d'expulsion de la Métropole est rejetée par le Tribunal administratif qui estime qu'il n'y a pas d'urgence à évacuer. La Métropole fait appel mais la décision est maintenue.

### **2019**

- **24 septembre** : deuxième procès devant le Tribunal judiciaire de Lyon. La demande d'expulsion de la Métropole est rejetée et un délai d'un an est accordé aux occupants du collège. Dans l'extrait de jugement, la juge note que le nombre d'hébergement en structure officielle est « notoirement insuffisant ».
- **8 octobre** : la Métropole fait appel.

### **2020**

- **23 juin** : l'appel de la Métropole est rejeté, le délai d'un an est confirmé.
- **27 octobre** : évacuation du collège.

Les actions contradictoires de la Métropole témoignent donc d'une certaine ouverture vis-à-vis des questions d'accueil : pour tenter d'assouplir la ligne « dure » de l'État et de l'« héritage Collomb » à Lyon, David Kimelfeld et son équipe se montrent plus conciliants envers le squat Maurice Scève et ses occupants. Pour certains observateurs, la gestion du squat Maurice Scève a été la véritable « pomme de discorde » entre les deux hommes<sup>24</sup>. En effet, Gérard Collomb dénonce lors de la campagne des élections municipales de 2020 le laxisme de celui qui est désormais son adversaire<sup>25</sup>. De son côté, David Kimelfeld s'est détaché dès octobre 2018 d'anciens conseillers de Gérard Collomb encore en poste à la

---

<sup>24</sup> Entretien avec un conseiller aux affaires sociales de David Kimelfeld. 01/04/2021, 90 minutes.

<sup>25</sup> Dossier de presse ([http://www.lepoint.fr/elections-municipales/lyon-collomb-siffle-et-hue-chez-kimelfeld-24-01-2020-2359517\\_1966.php](http://www.lepoint.fr/elections-municipales/lyon-collomb-siffle-et-hue-chez-kimelfeld-24-01-2020-2359517_1966.php))

Métropole pour « rupture de confiance »<sup>26</sup>, ce qui acte la bifurcation politique, notamment vis-à-vis de la gestion du squat.

Par son ouverture, bien que récente et relative, l'équipe qui succède à Gérard Collomb à la tête de la Métropole commence à institutionnaliser de fait l'usage du squat comme « pis-aller » ou comme « pratique tampon » face à la sursaturation des services de l'accueil. Il s'agit là d'un usage du squat comme palliatif de l'insuffisance des structures, si ce n'est un mode de gestion de la précarité par les acteurs publics que l'on retrouve ailleurs en France (Bouillon et Muller, 2009).

### 2.3) Une troisième voie du cas-par-cas?

Sans développer véritablement un mode de gestion des exilés par le squat ni proposer une alternative systémique en faveur de l'accueil, la Métropole de David Kimelfeld se distingue plutôt par son adaptation à des situations données ainsi qu'à sa gestion réactive et au cas-par-cas des squats. À Maurice Scève, elle s'est partiellement et ponctuellement investie dans un squat qu'elle n'a pas pu évacuer, en déléguant à des associations, mais surtout au collectif de soutien, la gestion du lieu et l'amélioration des conditions de vie sur place.

Ensuite, la Métropole a concentré son action sur une fraction de la population du squat, à savoir les mineurs non accompagnés, dont elle a la responsabilité légale. Son investissement peut alors revêtir des aspects éthiques et moraux, mais il est aussi et surtout normatifs du point de vue de la loi. L'intervention pour les mineurs doit d'ailleurs beaucoup à la mobilisation citoyenne autour de Maurice Scève, notamment à travers le collectif de soutien. En effet, le collectif est resté sur une ligne militante attaquant la Métropole pour défaillance vis-à-vis de ses obligations légales. Considérant que les pratiques des autorités municipales diffèrent selon le degré de visibilité et de légitimité des squatteurs (Bouillon, 2009), se concentrer sur les MNA a été fondamental dans la mesure où leur légitimité est plus forte dans l'opinion publique que celle des demandeurs d'asile adultes. À Maurice Scève, la mobilisation a cherché à gagner en visibilité justement en raison du caractère légitime de sa cause : il y a une obligation morale de protection des mineurs en raison de la vulnérabilité qu'on leur associe. Dès lors, le collectif de soutien s'est efforcé de présenter officiellement le squat Maurice Scève comme un « squats de mineurs » afin d'interpeller la Métropole tout en engageant un rapport de force qui lui est nécessairement favorable (Protar,

---

<sup>26</sup> Entretien avec un conseiller aux affaires sociales de David Kimelfeld. 01/04/2021, 90 minutes, et dossier de presse (<https://www.rue89lyon.fr/2018/10/31/david-kimelfeld-president-de-la-metropole-de-lyon-sort-son-cabinet-des-mercenaires-de-gerard-collomb/>)

2019). Devant la légitimité et la visibilité du squat et en réponse aux déclarations de certains membres du collectif<sup>27</sup>, la Métropole s'est engagée dans le squat et a augmenté par ailleurs les places d'accueil pour les MNA. Progressivement, les mineurs reconnus par Forum-Réfugiés-Cosi se voient attribuer des places d'hébergement dans les structures de l'ASE et quittent donc le squat. Par conséquent, leur proportion dans la population totale du collège ne fait que baisser à partir de 2019<sup>28</sup> et si des mineurs (re)viennent parfois à Maurice Scève, c'est qu'ils s'ennuient dans leur chambre d'hôtel ou qu'ils manquent de suivi psychologique et social sur leur lieu d'hébergement, ce qui soulève par ailleurs d'autres problématiques<sup>29</sup>.

Par conséquent, la population exilée qui occupe le collège Maurice Scève est très rapidement devenue hétérogène. Aux mineurs reconnus se sont mêlés des majeurs en demande d'asile ainsi que tous les mineurs non reconnus par Forum-Réfugiés-Cosi. Les diagnostics sociaux menés par les associations font état de la diversification des statuts mais surtout de la transition d'un « squat de mineurs » à un « squat de majeurs ». Ainsi, l'Alpil met en place dès février 2019 une permanence juridique spécifique pour majeurs. Entre février et août, 148 personnes sont reçues. En comparaison, 66 mineurs se présentent durant la même période aux permanences dédiées dont la moitié a reçu une réponse négative suite à l'évaluation de minorité. Cependant, même s'ils sont en recours devant le juge des enfants pour contester la décision de l'évaluation, les mineurs non-reconnus basculent dans la catégorie juridico-administrative des majeurs et leur prise en charge dépend alors de l'État. Ainsi, pour trouver une solution d'hébergement pour les occupants du squat, la Métropole, qui se tient à ce découpage strict des compétences en fonction du statut des personnes, inclut à l'été 2019 la Préfecture du Rhône dans un « dialogue tripartite » complété par le collectif de soutien.

---

<sup>27</sup> Entretien avec un conseiller aux affaires sociales de David Kimelfeld. 01/04/2021, 90 minutes : « nous [à la Métropole] on était un peu pris à la gorge en raison des MNA » (...) « certains [soutiens] étaient enquiquinants oui » (...) « mais ils ont eu raison, sans eux il n'y aurait jamais eu le projet MNA par exemple ».

<sup>28</sup> Rapports d'activité de l'Alpil, comparaison entre mars 2019 et août 2019.

<sup>29</sup> Entretien avec le directeur de Notre-Dame-des-sans-abri, 16/02/2021, 60 minutes.

Entretien avec une membre récente (depuis 2021) du collectif engagée dans d'autres squats à Lyon, 17/11/2020, 40 minutes

Les problématiques soulevées sont celles du suivi des jeunes, même lorsqu'ils sont pris en charge par l'ASE. La saturation des dispositifs ne permet pas toujours un accompagnement suffisant en termes de travailleurs sociaux et la situation est critique pour ceux qui sont hébergés « temporairement » à l'hôtel, d'où leur retour dans lieux, même informels, où un suivi psychologique, administratif ou juridique leur est proposé.

### 3) Articulation Ville-État pour l'accueil à Lyon

À partir de l'automne 2019, la taille du squat (plus de 450 personnes en septembre) mais aussi sa composition (principalement des majeurs) ont forcé l'État, par le truchement de la Préfecture et de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), à s'impliquer. Dès le mois d'avril, le collectif, conscient du nombre important de demandeurs d'asile malgré une ligne militante focalisée sur les MNA, ont publié une lettre ouverte adressée à David Kimelfeld mais également au Préfet de région Pascal Mailhos, les appelant à prendre leurs responsabilités respectives<sup>30</sup>. Si du côté de la Métropole le dialogue s'est instauré avec le collectif, la Préfecture n'est pas tout de suite entrée dans la boucle<sup>31</sup>. Les discussions concernant la population non mineure n'ont pas abouti, tandis que le squat a continué de grossir jusqu'à la décision du tribunal judiciaire du 24 septembre 2019. À ce moment, la situation a été perçue par les soutiens, les associations et les riverains comme critique<sup>32</sup>. La période de l'été fut particulièrement difficile et marqué par de nombreuses tensions, notamment entre les communautés francophones et anglophones du squat. La presse s'est fait l'écho des dimensions exceptionnelles du squat comme des conditions de vie insalubres<sup>33</sup> qu'il propose. Il s'agit essentiellement d'articles dans la presse locale à l'exception notable d'un article publié en décembre 2019 dans le New York Times<sup>34</sup> qui a participé à la visibilité médiatique de Maurice Scève et donc à faire pression sur les services de l'État<sup>35</sup>.

De leur côté, les associations comme le collectif ont cherché du soutien auprès des acteurs publics mais la Métropole s'est progressivement désengagée, cherchant surtout à ce que la Préfecture intervienne<sup>36</sup>. D'ailleurs, comme évoqué précédemment, l'instance métropolitaine a fait appel de la décision de justice de septembre en arguant qu'il n'y avait plus de mineurs au collège et prévoyait même d'arrêter le finan-

---

<sup>30</sup> Lettre ouverte du 08/04/2019, *op. cit.*

<sup>31</sup> Entretien avec un membre du collectif de soutien appartenant à la « commission politique », 26/11/2020, 90 minutes.

<sup>32</sup> Entretien avec une employée de Notre-dame-des-sans-abri présente dans le squat à l'été 2019, 16/02/2021, 95 minutes

<sup>33</sup> Dossier presse (<https://reporterre.net/Froid-insalubre-et-desole-le-quotidien-de-450-jeunes-exiles-dans-un-college-lyonnais>)

<sup>34</sup> Dossier de presse (<https://www.nytimes.com/2019/12/14/world/europe/france-migrants-africa.html>)

<sup>35</sup> Entretien avec un employé de l'OFII, 30/03/2021, 75 minutes. Au cours de l'entretien, cet article est cité pour expliquer l'enjeu que constitue le squat.

<sup>36</sup> Compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2019 entre le collectif de soutien et l'équipe de David Kimelfeld. À propos de la demande des soutiens en faveur de l'intervention de la Préfecture, la réponse de David Kimelfeld est citée dans le compte-rendu en ces termes : « Je le souhaite » (...) « mais je ne peux le décider tout seul ».

cement des associations le 15 octobre, ce qui a contribué encore un peu plus à forcer la main de l'État. Ainsi, à la demande de la Métropole et du collectif, les discussions ont donc repris à partir de novembre afin de trouver des solutions d'hébergement pour la population majeure du squat. La configuration des échanges ainsi que leur contenu nous apprennent beaucoup, à la fois sur l'articulation entre la Métropole et l'État pour l'accueil ainsi que sur les approches respectives de chaque acteur, collectif compris.

### 3.1) Définir ses interlocuteurs

Tout d'abord, les acteurs publics n'acceptent pas de négocier avec n'importe qui. La Métropole, mais surtout la Préfecture, font la distinction entre les « bons » et les « mauvais » squatteurs. En fonction de la catégorie dans laquelle se trouve le squat, les actions divergent. Comme le montre Miguel Martinez López dans son enquête sur l'institutionnalisation des squats à Madrid, plus le squat est un lieu de militantisme radical, plus la tension avec les acteurs publics est forte (Martinez Lopez, 2014). Autrement dit, si les revendications sont trop frontales et subversives, il y a toutes les chances pour que le dialogue avorte, comme ce fut le cas avec le squat Maurice Scève, tout particulièrement du côté la Préfecture.

En effet, plusieurs choses froissent les services de l'État. D'une part, le fait que le collectif ne soit pas une association déclarée avec un interlocuteur clairement identifié<sup>37</sup>. D'autre part, que ses demandes soient considérées par l'OFII et la Préfecture comme trop radicales<sup>38</sup>. Par exemple, la participation à la marche des solidarités dont la revendication principale était la demande régularisation de tous les sans-papiers, ou encore les demandes de dérogations pour que les demandeurs d'asile de Maurice Scève puissent tous travailler (ce qui est contraire au droit) assigne *a priori* le collectif aux « mauvais squatteurs<sup>39</sup> ». Mais cette dichotomie n'est pas l'apanage de l'État : David Kimelfeld a déclaré au cours d'une réunion à une partie du collectif qu'il ne négocierait jamais avec des « squatteurs professionnels »<sup>40</sup>. Il fait ici référence à la tendance anarchiste et libertaire qui a effectivement été bien présente au sein du collectif, au moins lors de sa première année d'existence. Par la suite, si certaines positions politiques

---

<sup>37</sup> Argument qui revient dans plusieurs entretiens, avec des membres du collectifs ou des acteurs publics. Parmi eux : entretiens avec des membres du collectif appartenant à la « commission communication », 16/11/2021, 40 minutes et 17/11/2021, 45 minutes ; entretien avec un membre du collectif de soutien appartenant à la « commission politique », 26/11/2020, 90 minutes ; entretien avec un des médiateurs, prêtre catholique, 14/01/2021, 120 minutes ; entretien avec un employé de l'OFII, 30/03/2021, 75 minutes.

<sup>38</sup> Entretien avec un employé de l'OFII, 30/03/2021, 75 minutes ; entretien avec un des médiateurs, prêtre catholique, 14/01/2021, 120 minutes, cf. *Infra*

<sup>39</sup> *Id.*

<sup>40</sup> Entretien avec un membre du collectif de soutien appartenant à la « commission politique », 26/11/2020, 90 minutes

ont persisté, notamment le fait que le squat soit (ou se veuille) auto-géré, les mouvances plus radicales ont progressivement laissé la place à des soutiens plus pragmatiques, notamment des riverains qui n'avaient pas forcément une grande expérience militante<sup>41</sup>. Ce sont ces soutiens, dont les motifs d'investissement sont davantage humanitaires que politiques, qui ont été désignés comme interlocuteurs privilégiés par la Métropole pour « faciliter le dialogue »<sup>42</sup>.

Loin d'être anodine, la désignation par les acteurs publics de certains interlocuteurs dont les revendications paraissent recevables modifie l'ensemble de la ligne politique du squat. Autrement dit, dans la mesure où le dialogue n'est accepté que si le positionnement du collectif est modéré, ce dernier a tendance à prendre la forme que l'on attend de lui. Encore une fois, certaines tendances politiques plus radicales, comme celles de militants du PCF ou de la France insoumise, sont présents dans le collectif tout au long de l'occupation. En revanche, celles davantage hostiles à l'État sont rapidement évacuées. Plus avant, au sein même de la partie la plus modérée des soutiens, un noyau apolitique est privilégié par les institutions qui désirent négocier avec des « gens raisonnables<sup>43</sup> ».

Dans ce sens, le squat Maurice Scève se distingue dans le paysage des squats lyonnais par son ouverture vis-à-vis du dialogue avec les institutions, position loin d'être partagée par les autres squatteurs<sup>44</sup>. Progressivement, le collectif, tout nébuleux qu'il soit, a accepté d'entrer dans le jeu des acteurs publics et a fini par tempérer ses revendications. Dans la lettre ouverte d'avril au Président de la Métropole et au Préfet, les demandes sont avant modérées : il ne s'agit « que » de faire respecter aux institutions leurs obligations légales, en ne s'aventurant que très peu hors du cadre fixé par le droit.

### 3.2) Gérer par médiation

Pour réussir à trouver une solution de sortie de squat, une intervention extérieure de médiateurs a été nécessaire pour faire l'interface entre les trois parties prenantes. La médiation dans les squats, normalement faite par les élus locaux entre les squatteurs et les propriétaires concernés (Lulle, Kabongo-Mbaya, 2008 cité par Aguilera 2012), a été à Maurice Scève confiée à un tiers. Cela s'explique par la double-

---

<sup>41</sup> Croisement des entretiens avec les différents membres du collectif de soutien.

<sup>42</sup> L'analyse des échanges de mails entre le collectif et les acteurs publics ainsi que le choix des représentants pour aller aux réunions officielles font état de cette sélection des interlocuteurs.

<sup>43</sup> Entretien avec un des médiateurs, prêtre catholique, 14/01/2021, 120 minutes

<sup>44</sup> C'est notamment la position de nombreux membres du collectif intersquat lyonnais (CIELE). Source : participation à une réunion intersquat à l'Espace communal de la Guillotière, le 08/10/2020.

implication de la Métropole, à la fois propriétaire du bâtiment et défenseur des droits des occupants. À la demande du Préfet et du président de la Métropole, la médiation a été prise en charge par un groupe de quatre médiateurs constitué autour d'un prêtre catholique du diocèse de Lyon, figure de la cause des immigrés dans la région depuis plus de 50 ans.

L'objectif de la médiation était de trouver un accord pour accompagner la sortie du squat à l'horizon septembre 2020. Menée entre novembre et décembre 2019, la médiation a abouti sur quatre points acceptés par l'ensemble des parties<sup>45</sup>. Le premier concernait la fermeture du site à de nouvelles entrées. C'était la demande principale des acteurs publics, Métropole comme Préfecture. Le squat, dont la population était évaluée par les occupants à 390 au 23 décembre, ne devait plus augmenter. Ce premier point était la condition du deuxième, à savoir celui de l'accès aux droits des occupants (on notera la hiérarchie paradoxale de la présentation des points du relevé de conclusions : d'abord stopper les entrées, ensuite accéder aux droits). La Métropole a choisi de continuer la prise en charge des mineurs, conformément à ses compétences. La Préfecture s'est elle engagée, par le biais de l'OFII<sup>46</sup> et de la DDCS<sup>47</sup>, à mettre en place un diagnostic social destiné à débiter des orientations des personnes dans les structures dédiées « au fil de l'eau », afin de vider progressivement le squat. Ces diagnostics sociaux ont été réalisés par l'association Le Mas, à l'initiative de la Préfecture alors que ceux menés depuis le début de l'occupation étaient mandatés par la Métropole et réalisés par l'Alpil. Les troisième et quatrième points<sup>48</sup> concernaient la gestion du lieu, notamment sa sécurisation et la réalisation de quelques travaux, à l'image de ce qui avait été fait par la Métropole un an auparavant. Seulement, la Métropole a cherché dès le début du mois de juillet<sup>49</sup> à se désengager le plus possible d'un squat qui, au regard des statuts administratifs des personnes sur place, ne le concernait plus. En outre, elle attendait l'appel de la décision de septembre et les services juridiques de la Métropole donnaient pour consignes de ne pas intervenir dans un squat qu'ils cherchaient justement à évacuer<sup>50 51</sup>. L'interventionnisme de la Métropole s'est alors arrêté straté-

---

<sup>45</sup> Relevé de conclusions de la médiation, 23 décembre 2018.

<sup>46</sup> Office français de l'immigration et de l'intégration, organisme public en charge du DNA. Les agences régionales de l'OFII sont sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et de la Préfecture.

<sup>47</sup> Direction départementale de la cohésion sociale, service de la Préfecture.

<sup>48</sup> Relevé de conclusions, *op. cit.*

<sup>49</sup> Compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2019, *op. cit.*

<sup>50</sup> Entretien avec un conseiller aux affaires sociales de David Kimelfeld. 01/04/2021, 90 minutes

<sup>51</sup> L'appel de la Métropole sera finalement rejeté par la cour d'appel de Lyon le 23/06/2020 ([https://www.jurislogement.org/wp-content/uploads/2020/08/CA\\_Lyon\\_23062020.pdf](https://www.jurislogement.org/wp-content/uploads/2020/08/CA_Lyon_23062020.pdf))



giquement<sup>52</sup> pour passer la main à l'État qui a commencé à partir du printemps 2020 les orientations dans des structures dédiées. Selon les chiffres de l'OFII<sup>53</sup>, entre mars et l'évacuation de septembre, 250 demandeurs d'asile ont été orientés dans des structures dédiées, notamment des centres d'accueil pour demandeurs d'aile (CADA).

### 3.3) Un accueil minimum conditionné à la régularité des statuts

L'articulation entre la ville et l'État pour l'accueil prend sur bien des aspects la forme d'un « renvoi de balle », métaphore qui revient dans plusieurs entretiens, du côté des soutiens mais aussi plus étonnamment du côté des acteurs publics. Cette forme de gestion s'explique par des approches qui sont celles du respect strict de la distribution des compétences. Autrement dit, les cadres établis par la loi constituent un horizon indépassable et les actions se concentrent toujours sur les personnes en situation administratives régulières et sont mises en places par les « autorités compétentes ».

Les acteurs publics, quand la question de l'accueil s'imisce à l'agenda politique, cherchent avant tout à se mettre en règle avec la loi, et se gardent bien d'être trop interventionnistes et volontaristes, pour éviter qu'on ne se décharge sur eux. Ces approches, partagées par la Préfecture et par la Métropole, perpétuent le cadre restrictif fixé par l'État tout en ralentissant considérablement l'accueil par le renvoi périodique de la responsabilité de prise en charge. Mais surtout, une telle approche laisse nécessairement à la marge tous les exilés en situation irrégulière. En effet, si la Préfecture a orienté les demandeurs d'asile, elle n'a rien proposé d'autre aux personnes dont la situation administrative est irrégulière qu'une aide au retour volontaire. De son côté, la Métropole a refusé de s'engager auprès du public majeur, y compris les mineurs non-reconnus.

Ainsi, les actions de l'équipe de David Kimelfeld à la Métropole ne sauraient être définies comme accueillantes dans la mesure où elle s'inscrivent simplement un cadre étatique fixé. Tout au plus l'équipe de Kimelfeld s'est montrée plus ouverte et tolérante concernant des pratiques informelles fonctionnant comme pis-aller face à l'insuffisance des structures d'hébergement formelles. Son action en matière d'accueil est une mise aux normes légales concentrée sur les mineurs reconnus, sans se positionner véritablement comme un territoire accueillant jusqu'à la fin du mandat. Si la Métropole assouplit la ligne restrictive incarnée par Gérard Collomb, résolument axée sur la maîtrise et le contrôle de la migration et

---

<sup>52</sup> Entretien avec un conseiller aux affaires sociales de David Kimelfeld. 01/04/2021, 90 minutes. Ce conseiller a reçu comme consignes de ne plus trop intervenir sur le squat une fois que le projet pour les MNA était fonctionnel.

<sup>53</sup> Entretien avec un employé de l'OFII, 30/03/2021, 75 minutes

reprise localement par l'État territorialisé, et si les discours tenus sont différents de ceux de l'ancien ministre de l'Intérieur pour qui la question des MNA reste avant tout une question migratoire à régler<sup>54</sup> (avant d'être une question de protection de l'enfance donc), rien dans ses actions ne la distingue profondément de cette approche.

### III - Devenir une ville « accueillante et hospitalière<sup>55</sup> »

Les six premiers mois de l'année 2020 ont été une période charnière pour les occupants de Maurice Scève et le collectif de soutien. D'une part, à cause de l'épidémie de COVID-19 qui a eu des conséquences importantes sur les conditions de vie dans le squat<sup>56</sup> et dans l'accompagnement des acteurs publics vers l'évacuation. D'autre part, en raison des élections municipales, elles aussi perturbées par la pandémie, avec un second tour reporté au 28 juin. L'équipe de la nouvelle Métropole<sup>57</sup> est issue de la fusion de la liste Europe-Écologie-Les-Verts, avec à sa tête Bruno Bernard, et des listes de gauche, dont La Gauche unie (entre autres soutenue par le PS) de Renaud Payre et Lyon en commun de Nathalie Perrin-Gilbert (soutenue par la France Insoumise)<sup>58</sup>. L'équipe emmenée par Grégory Doucet à la Ville de Lyon est, quant à elle, issue d'une coalition entre EELV et les partis de gauche (entre autres LFI, PS, PCF, Générations.s)<sup>59</sup>. Le nouveau maire de Lyon et le nouveau Président de la Métropole ont donc été

---

<sup>54</sup> Dossier presse. Interview de Gérard Collomb au *Progrès*, 22 juin 2019

<sup>55</sup> Il s'agit du titre d'un dossier de presse publié par la Métropole de Lyon le 15/04/2021, « Pour une Métropole accueillante et hospitalière », qui présente la nouvelle politique vis-à-vis des exilés ainsi que ses premiers résultats ([https://www.grandlyon.com/fileadmin/user\\_upload/media/pdf/espace-presse/dp/2021/20210415\\_dp\\_metropole-accueillante.pdf](https://www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/espace-presse/dp/2021/20210415_dp_metropole-accueillante.pdf))

<sup>56</sup> Entretiens avec des membres du collectif de soutien, notamment ceux présents lors du premier confinement national (17/11/2020, 40 minutes) et dossier de presse (par exemple, article de *Libération* du 1er avril 2020 : [https://www.liberation.fr/france/2020/04/01/dans-notre-squat-a-25-par-chambre-si-un-cluster-se-developpe\\_1783794/](https://www.liberation.fr/france/2020/04/01/dans-notre-squat-a-25-par-chambre-si-un-cluster-se-developpe_1783794/))

<sup>57</sup> L'organigramme détaillé est disponible sur le site internet de la Métropole : <https://www.grandlyon.com/metropole/le-conseil-de-la-metropole.html>

<sup>58</sup> Pour un tableau détaillé des élections métropolitaines de 2020, se référer à la page Wikipédia qui centralise rigoureusement les résultats : [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections\\_m%C3%A9ropolitaines\\_de\\_2020\\_dans\\_la\\_m%C3%A9ropole\\_de\\_Lyon](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_m%C3%A9ropolitaines_de_2020_dans_la_m%C3%A9ropole_de_Lyon)

<sup>59</sup> Voir la page Wikipédia correspondante : [https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections\\_municipales\\_de\\_2020\\_%C3%A0\\_Lyon#Second\\_tour](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_municipales_de_2020_%C3%A0_Lyon#Second_tour)

élus sous les couleurs d'un parti sensible à la question de l'accueil des exilés<sup>60</sup>. D'autres élus, même s'ils ne sont pas affiliés à EELV comme Renaud Payre, 3ème vice-président délégué à l'Habitat, au Logement social et à la Politique de la ville, portent un projet d'accueil qui se veut différent de celui proposé jusqu'ici. Symbole de cette volonté de changement de paradigme, la Ville de Lyon adhère en décembre 2020 à l'ANVITA<sup>61</sup>, réseau déjà présenté précédemment, ainsi qu'à la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abris (FEANTSEA)<sup>62</sup>.

Pour les élus qui cherchent à mettre en place une Métropole « accueillante et hospitalière », le squat Maurice Scève, dont l'évacuation est prévue pour septembre, a été un enjeu central. Ainsi, la fermeture du squat a servi de laboratoire puis de vitrine à la politique voulue accueillante et hospitalière de la Métropole. Dans cette partie, nous discuterons donc les modalités d'une éventuelle naissance d'un territoire « accueillant et hospitalier » à partir de l'évacuation de Maurice Scève. Plus précisément, il s'agit d'interroger un tournant local déjà amorcé à Lyon (puisque la Métropole intervient pour l'accueil, même si ses actions sont limitées aux mineurs), ici développé et approfondi par certains élus qui cherchent à s'affranchir des cadres (principalement étatiques) dominants.

## 1) « Une évacuation réussie »

Depuis le début de l'année 2020, le squat s'est progressivement vidé en raison des orientations de l'OFII qui ont continué durant le confinement national, quand les restrictions de mobilités causées par la pandémie a fait diminuer le nombre d'arrivées en France<sup>63</sup>. De son côté, l'OFII a fait passer les habitants de Maurice Scève « en priorité » lors du traitement des dossiers, en ne manquant pas de faire remarquer qu'il le faisait au détriment d'autres demandeurs d'asile, argument phare de la « gestion de la pénurie » repris par les services de l'État<sup>64</sup>. Quoiqu'il en soit, entre février et septembre, 250 orientations ont eu lieu : un tiers dans le Rhône, un tiers dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et un dernier tiers sur le

---

<sup>60</sup> Une contribution explicite dans ce sens est faite lors du conseil fédéral d'EELV le 25 septembre 2019. Si le texte n'est pas soumis au vote, il témoigne de certaines perspectives importantes pour le parti (<https://www.eelv.fr/contribution-migrants-municipales-cf-2019092122/>)

<sup>61</sup> Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 17/12/2020 (<https://www.lyon.fr/blob?op=202012/delib/20200369.pdf>)

<sup>62</sup> Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 14/12/2020 (<https://www.grandlyon.com/delibs/pdf/Conseil/2020/12/14/DELIBERATION/2020-0256.pdf>)

<sup>63</sup> « L'immigration en chiffres pour l'année 2020 », Vie publique ( <https://www.vie-publique.fr/en-bref/278205-immigration-les-chiffres-pour-lannee-2020>)

<sup>64</sup> Entretien avec un employé de l'OFII, 30/03/2021, 75 minutes

reste du territoire national<sup>65</sup>. Le jour de l'évacuation, la population du squat était réduite à moins de 200 personnes. Parmi elles, une soixantaine de mineurs, essentiellement non-reconnus et en attente de leur recours<sup>66</sup>.

L'évacuation a finalement eu lieu le 27 octobre 2020. L'opération était d'ampleur, ne serait-ce que par la centaine de policiers mobilisés<sup>67</sup>. L'importante préparation en amont par les acteurs publics, en collaboration avec le collectif de soutiens, s'explique par une crainte partagée d'une expulsion « à la parisienne », comme on a pu en voir en Île-de-France ces dernières années, rappelant tristement l'expulsion de l'église Saint-Bernard d'août 1996<sup>68</sup>. Pour le squat Maurice Scève, le mot d'ordre était avant tout l'organisation<sup>69</sup>, afin de permettre une sortie dans le calme et la sécurité. De ce côté, l'opération a été une réussite, autant grâce à l'organisation et à la présence de forces de l'ordre qu'en raison de l'envie maintes fois répétée des occupants de quitter le collège. En amont, l'OFII avait réservé 150 places pour orienter les occupants du collège, qu'ils aient été présents lors du recensement du début du mois ou non. Les mineurs reconnus ont quant à eux été pris en charge par la Métropole et mis à l'abri dans des chambres d'hôtel le temps de leur trouver un hébergement dans une structure de l'ASE.

Restaient alors les exilés en situation irrégulière, c'est-à-dire les sans-papiers, principalement les mineurs non reconnus par Forum-Réfugiés-Cosi n'ayant pas déposé de demande d'asile, ainsi que les déboutés du droit d'asile. Fidèle à l'approche étatique, la Préfecture n'a pas proposé de s'investir pour des personnes dont la situation administrative est irrégulière, et qui n'ont par conséquent pas vocation à rester sur le territoire français<sup>70</sup>. Plus exactement, la seule option qu'elle a donné est celle de l'aide au retour volontaire. Si cinq personnes ont accepté cette aide courant 2020, le jour de l'évacuation, toutes refusent<sup>71</sup>. Finalement, la Métropole a décidé de loger à l'hôtel tous les sans-papiers non pris en charge

---

<sup>65</sup> *Id.*

<sup>66</sup> D'après le diagnostic social demandé par la Préfecture.

<sup>67</sup> Dossier presse et entretien téléphonique avec un employé de la Préfecture, 17/03/2021, 40 minutes.

<sup>68</sup> L'évacuation de l'Église Saint-Bernard du XVIII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris est un jalon important de la cause des sans-papiers en France (<https://www.histoire-immigration.fr/collections/clandestins-occupant-l-eglise-saint-bernard>).

<sup>69</sup> Du côté des soutiens, les Assemblées générales du collège des mois de septembre et d'octobre traitent toutes de l'évacuation dont les modalités sont expliquées aux occupants. Du côté des acteurs publics, des réunions ont lieu entre les élus de la Métropole (dont Renaud Payre), des membres du collectifs et quelques habitants du squat et les médiateurs, dans les semaines précédant l'évacuation.

<sup>70</sup> Entretien avec un employé de l'OFII, 30/03/2021, 75 minutes

<sup>71</sup> *Id.*

par la Préfecture, créant de fait un précédent dans la politique de l'accueil à Lyon. En effet, les mineurs non-reconnus comme les déboutés se sont vus attribuer une place à l'hôtel, conformément à l'engagement de relogement pour tous. Par ce dépassement de compétences, la nouvelle équipe de la Métropole a alors envoyé un premier signal fort en matière d'accueil et d'hospitalité sur son territoire.

Que ce soit du point de vue du collectif, des services de l'État ou de la Métropole, l'évacuation de Maurice Scève a été une réussite. Les motifs de satisfaction diffèrent cependant. Pour le collectif, l'hébergement de tous les occupants et l'engagement nouveau de la Métropole en matière d'accueil est une petite victoire. Pour la Préfecture et l'OFII, une évacuation sans heurts, bien articulée avec les pouvoirs locaux et avec des solutions trouvées pour tous les migrants dont elles sont responsables est un succès. Pour la Métropole enfin, le précédent créé par l'évacuation appelle à un changement d'approche en matière d'accueil, approche davantage centrée sur l'« hospitalité » que sur le strict respect du droit<sup>72</sup>. Plus exactement, c'est le respect de certains droits fondamentaux (droit à l'asile, droit au logement, protection de l'enfance) qui est préféré à l'application des textes spécifiques en matière d'immigration qui entrent par les statuts administratifs (principalement le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ou Ceseda). En quoi consiste la mise en place d'une « politique de l'hospitalité » telle que celle mise en avant par les nouveaux élus? Répondre à cette question implique d'élargir la focale à partir du cas Maurice Scève, afin de dessiner les contours et les limites de la nouvelle politique d'une Métropole qui veut impulser un nouveau paradigme d'accueil.

## **2) Accueil et hospitalité : nouvelles pratiques de la Métropole de Lyon**

Tel qu'entendu en philosophie politique, le concept d'hospitalité est un droit inconditionnel offert à quiconque (Derrida, 1997). Mobilisé dans le champ des migrations internationales, l'hospitalité suppose l'accueil inconditionnel des personnes, c'est-à-dire un accueil universel et sans conditions (Tassin, 2017). Cependant, ce cadre théorique du concept d'hospitalité doit s'ancrer dans un cadre politique et social. Par cet ancrage, l'hospitalité devient un ensemble de codes et de pratiques qui réglementent l'accueil et le rendent effectif, dans une temporalité allant du premier accueil à l'intégration finale (Agier, 2018). Dans ce sens, l'accueil englobe les deux aspects parfois séparés de l'« accueil d'urgence » et de

---

<sup>72</sup> Communication de Renaud Payre suite à l'évacuation, 27/10/2021 (<https://www.lyonmag.com/article/111072/evacuation-du-college-maurice-sceve-renaud-payre-promet-une-nouvelle-politique-d-hospitalite-pour-la-metropole-de-lyon>)

l' « intégration » et se pense donc dans une temporalité nécessairement longue (Hanappe, 2017). De son côté, l'hospitalité est ce qui accomplit l'accueil tout en l'ouvrant au plus grand nombre par son incondi-tionnalité. Ainsi, si au sens plein le terme d'accueil se suffit à lui-même, se revendiquer Métropole « ac-cueillante et hospitalière » insiste sur l'aspect inclusif, humain et durable de l'accueil proposé.

À Lyon, un signal est donné avec le relogement pour tous les habitants de Maurice Scève, mais c'est un pari politique pour les élus qui doivent assurer des conditions d'accueil décentes ne se limitant pas à l'urgence humanitaire et surtout ouvrir au plus grand nombre sa proposition d'accueil. Dès lors, quelles sont les pratiques mises en place par les élus pour que la Métropole devienne « accueillante et hospita-lière » sur le terrain? Ces pratiques sont-elles l'application d'un concept qui prône l'intégration et l'in-conditionnalité? Contrairement à l'ancienne mandature encore marquée par l'influence de Gérard Col-lomb qui poussait certains élus et techniciens à passer sous silence leurs actions en faveur de l'accueil pour ne pas revêtir l'habit du territoire accueillant (Flamant, à paraître), la nouvelle équipe EELV prési-dée par Bruno Bernard se présente ouvertement comme accueillante. En témoignent la publication du dossier de presse d'avril 2021<sup>73</sup> ou l'adhésion de la Métropole à l'ANVITA et à la FEANTSA. Ainsi, l'heure n'est plus à « invisibiliser » les pratiques de l'accueil ou à « faire sans dire » (Fourrot, Flamant, Healy, 2021) mais à l'inverse à mettre en avant ce nouveau discours.

Les acteurs chargés de la mise en œuvre de cette politique<sup>74</sup> mettent premièrement en avant le rôle de plaidoyer que veut avoir la Métropole vis-à-vis de l'État, sur la prise en charge des demandeurs d'asile, mais également sur la régularisation des sans-papiers présents sur le territoire. La deuxième volet de la politique accueillante cherche à augmenter les capacités d'accueil à Lyon mais aussi à faire évoluer ses modalités. Cette attention toute particulière aux aspects sociaux de l'accueil s'explique par les logiques de fusion des compétences entre le département et la Métropole qui élargissent les responsabilités de cette dernière. Si son champ d'action principal reste le développement économique, la Métropole de Lyon est dotée, suite à la fusion de la Communauté urbaine du Grand Lyon et du Conseil général du Rhône en 2015 (Polère, 2014), de nombreuses compétences sociales comme le pôle « solidarités » res-

---

<sup>73</sup> « Pour une Métropole accueillante et hospitalière », *op. cit.*

<sup>74</sup> Il s'agit principalement de trois entretiens. Le premier avec un conseiller de Renaud Payre à la Métropole (05/02/2021, 45 minutes), le deuxième avec un chargé de mission pour l'accueil des réfugiés à la Métropole (16/04/2021, 80 minutes), le troi-sième avec un ancien conseiller municipal du 1er arrondissement, groupe Lyon citoyenne et solidaire, qui conseille officieu- sement les nouveaux élus (8/01/2021, 110 minutes).

ponsable de la santé et du développement social<sup>75</sup>. Le logement social relève également de la Métropole et fait partie du portefeuille du vice-président Renaud Payre aux côtés de la politique de l'accueil. Par conséquent, un soin tout particulier est pris à développer une politique de l'accueil qui respecte par ailleurs les attributions des compétences de la Métropole. Ainsi, l'un des projets phares de la nouvelle politique est la construction de trois sites (deux à Lyon, un à Villeurbanne) qui pourront héberger, sous la forme de *tiny houses*, 200 personnes d'ici l'été 2021<sup>76</sup>. En plus d'un logement décent, les populations migrantes accueillies, bénéficient d'un suivi administratif et psychologique important. C'est la différence majeure avec la solution de l'hébergement à l'hôtel qui est décriée par le collectif et des associations en raison de l'isolement social qu'elle implique<sup>77</sup>.

Outre la proposition d'hébergement en modulaire, la Métropole de Lyon cherche à améliorer les conditions de vie dans les squats et les campements, s'affranchissant de la politique de résorption automatique qui prévalait jusqu'alors. La forme prise par l'intervention est notamment celle du conventionnement, sur le « modèle toulousain<sup>78</sup> » qui existe également dans d'autres villes comme Grenoble. L'idée est de conventionner le lieu pour officialiser son occupation temporaire avant de l'évacuer à une date fixée d'avance. La première convention entre la Métropole, l'association chrétienne « Vivre dignement<sup>79</sup> », et les occupants d'un squat à Vaise est signée le 26 avril 2021<sup>80</sup>. Enfin, les derniers projets sont la création de « maisons de l'hospitalité » qui n'ont pas encore vu le jour mais qui doivent mobiliser l'urbanisme temporaire<sup>81</sup>, c'est-à-dire un usage transitoire de bâtiments temporairement inoccupés (Jacquot, Morelle, 2018). Ces maisons seront-elles un accueil de jour ou de plus longue durée? Accueilleront-elles de façon inconditionnelle? L'enjeu est de taille pour acter une nouvelle politique accueillante et hospitalière. Ce-

---

<sup>75</sup> Pour une vision globale des compétences de la Métropole, voir son site internet, rubrique « Missions et compétences » (<https://www.grandlyon.com/metropole/missions-et-competences.html>).

<sup>76</sup> En juin, deux de ces sites, la Station (ouvert le 02/11/2020, <https://www.mas-asso.fr/02-11-2020-ouverture-par-le-mas-de-la-station-un-centre-dhebergement-durgence-en-reponse-a-levacuation-du-squat-maurice-sceve-lyon-4/>) à Lyon et la Base (ouvert le 15/04/2021, <https://www.mas-asso.fr/15-04-2021-visite-de-b-bernard-president-de-la-metropole-de-lyon-sur-le-site-la-base/>) à Villeurbanne ont été ouverts.

<sup>77</sup> Entretien avec une employée de Notre-dame-des-sans-abri en poste au collège Maurice Scève, 16/02/2021, 95 minutes

<sup>78</sup> Dossier presse (<https://www.rue89lyon.fr/2019/09/17/hebergement-et-squats-decouvrez-le-modele-toulousain-que-lyon-veut-copier/>)

<sup>79</sup> Site internet de "Vivre dignement dans notre Métropole": <https://www.paroisse-saints-come-damien-caluire.fr/index.php/mouvements-chretiens/sur-la-paroisse/476-%C2%AB-vivre-dignement-dans-notre-m%C3%A9tropole-%C2%BB>

<sup>80</sup> Dossier de presse (<https://www.rue89lyon.fr/2021/05/12/a-lyon-la-metropole-signe-un-premier-squat-officiel/>)

<sup>81</sup> Entretien avec un conseiller de Renaud Payre à la Métropole (05/02/2021, 45 minutes)

pendant, certaines stratégies politiques se dessinent d'ores et déjà et amorcent de nouvelles pratiques à Lyon.

### 2.1) Accueillir inconditionnellement... certains publics

Les nouvelles structures d'accueil telles que les *tiny houses* sont revendiquées comme hospitalières mais respectent surtout la répartition des compétences en matière de prise en charge des exilés. Ainsi, la Station est créée pour accueillir les jeunes de Maurice Scève qui ont déposé un recours contre la décision d'évaluation de leur minorité. Surtout, la Base à Villeurbanne accueille des femmes et des enfants de moins de trois ans, une composition familiale dont la prise en charge relève de la Métropole<sup>82</sup>. L'hospitalité de la nouvelle politique réside donc dans son entrée par la vulnérabilité des familles et non pas par les statuts juridiques et administratifs<sup>83</sup> de la migration : si les familles accueillies sont en grande partie sans-papiers, elles bénéficient d'un logement au titre de la protection de l'enfance et des familles.

### 2.2) Appliquer et élargir les directions étatiques

La Métropole de Lyon a signé en juillet 2019 un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAIR)<sup>84</sup> entre la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Diair) et l'association Forum Réfugiés-Cosi. Ces contrats renforcent depuis l'été 2019 la collaboration entre l'État et les acteurs locaux dans les politiques d'accueil, mais surtout d'intégration des exilés. Ils se concentrent principalement sur les personnes établies et dont la situation administrative est régulière, c'est-à-dire les réfugiés statutaires.

Cependant, à l'instar d'autres villes sous contrat avec la DIAIR<sup>85</sup>, la Métropole de Lyon s'interroge quant à la focalisation des actions sur le seul public réfugiés et cherche des moyens d'y inclure d'autres populations. Ces expérimentations politiques sont donc proactives : en marge du contrat et sur ses fonds propres, elles s'inspirent des directions données par la DIAIR pour tirer les actions vers d'autres publics

---

<sup>82</sup> art. L 123-1 Code de l'action sociale et des familles

<sup>83</sup> Entretien avec un chargé de mission pour l'accueil des réfugiés à la Métropole (16/04/2021, 80 minutes)

<sup>84</sup> En 2020, 11 villes ont déjà signé un contrat (Bordeaux, Brest, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy, Nantes, Rennes, Strasbourg et Toulouse) et 9 contrats sont en projet (Besançon, Le Havre, Lille, Marseille, Montpellier, Poitiers, Rouen, Tours, Val-de-Marne).

Site de la Diair : <https://accueil-integration-refugies.fr/les-contrats-dintegration-ctair/>.

<sup>85</sup> Notes prises par Aisling Healy et Théo Guidat lors de la journée « Agora » organisée par la Diair le 08/10/2021.



exilés<sup>86</sup>. Ainsi, sans entrer en confrontation directe avec l'État<sup>87</sup>, une différence majeure existe avec l'approche migratoire étatique qui veut éviter l'intégration des personnes qui n'ont encore de titre de séjour et qui, par conséquent, ne sont « pas vouées à rester sur le territoire<sup>88</sup> ».

## Conclusion

L'analyse des interrelations entre le squat Maurice Scève à Lyon et les acteurs publics donne des pistes pour documenter le *local turn* des politiques migratoires en France. L'étude d'un « cas moyen », en se focalisant sur une entité politico-institutionnelle qui n'est pas encore très étudiée, la Métropole, permet une vision plus fine des formes que peut prendre une « ville accueillante ». En pratique, elle permet de rendre compte des moyens d'actions mobilisables par les acteurs publics pour intervenir dans l'accueil à l'échelle locale.

À Lyon, que ce soit lors de la mandature de David Kimelfeld ou celle de Bruno Bernard, la ligne politique dominante est celle de la gestion au cas-par-cas, entre respect des consignes étatiques et mobilisations ponctuelles pour sortir de situations de « crise<sup>89</sup> ». Comme dans d'autres villes françaises, la nouvelle mandature verte à la Métropole tente d'impulser un nouveau paradigme d'accueil. C'est en effet l'arrivée de maires affiliées à EELV aux municipales de 2020 qui a augmenté les adhésions à l'ANVITA<sup>90</sup> ou les contrats avec la DIAIR<sup>91</sup>. Cependant, si l'arrivée inédite d'une nouvelle couleur politique à la Mairie et à la Métropole constitue un objet d'étude d'intérêt, il est encore trop tôt pour mesurer les effets de la politique « accueillante et hospitalière » mise en place. Pour l'heure, ses premières actions semblent rester dans les cadres légaux fixés par l'État. D'ailleurs, en juin 2021, un campement de mi-

---

<sup>86</sup> Entretien avec un chargé de mission pour l'accueil des réfugiés. *op. cit.*

<sup>87</sup> Nous ne sommes pas dans une confrontation directe recherchée par les nouveaux élus : au contraire, le dialogue est recherché au maximum pour que le dispositif national de l'asile soit efficient (entretien Entretien avec un conseiller de Renaud Payre à la Métropole, *op. cit.*)

<sup>88</sup> Entretien avec un employé de l'OFII, 30/03/2021, 75 minutes

<sup>89</sup> La presse lyonnaise parle en 2018 de "crise des mineurs" (<https://www.rue89lyon.fr/2018/10/19/mineurs-isoles-etrangers-lyon-plan-de-david-kimelfeld/>)

<sup>90</sup> Site internet de l'ANVITA (<https://www.anvita.fr/>).

<sup>91</sup> Site de la DIAIR (<https://accueil-integration-refugies.fr/les-contrats-dintegration-ctair/>) ; Entretien avec chargé de mission pour l'accueil des réfugiés à la Métropole (16/04/2021, 80 minutes)

neurs non reconnus, certains anciens occupants de Maurice Scève, s'est installé dans la jardin de la Croix-Rousse, faute de proposition d'hébergement pérenne par la Métropole<sup>92</sup>. Dès lors, comment appliquer sur le terrain, par de nouvelles politiques publiques, un changement durable en matière d'accueil des exilés en ville? L'article à venir tentera d'apporter des éléments de réponse à cette question en s'intéressant particulièrement aux ruptures et aux continuités entre les deux mandatures dans leur relation aux personnes en situation de migration forcée.

---

<sup>92</sup> Dossier presse (<https://www.lyonmag.com/article/115879/lyon-une-vingtaine-de-mineurs-isoles-campent-au-square-ferrie-a-la-croix-rousse>)

## Bibliographie

- AGIER Michel, *L'étranger qui vient: repenser l'hospitalité*, Paris, Éditions du Seuil, 2018.
- AGIER Michel, Yasmine BOUAGGA, Maël GALISSON, Cyrille HANAPPE, Mathilde PETTE, Philippe WANNESON, Madeleine TRÉPANIER, Céline BARRÉ, Nicolas LAMBERT, Sara PRESTIANNI et Julien SAISON, *La jungle de Calais: les migrants, la frontière et le camp*, 1re édition, Paris, PUF, 2018.
- AGUILERA Thomas, *Gouverner les illégalismes urbains: les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid*, Paris, Dalloz, coll. « Nouvelle bibliothèque de thèses. Science politique », vol. 34, 2017.
- AGUILERA Thomas, « Gouverner les illégalismes », *Gouvernement et action publique*, VOL. 1, n° 3, 11 octobre 2012, p. 101-124.
- AKOKA Karen, *L'asile et l'exil*, sans lieu, La Découverte, 2020.
- ALEXANDER Michael, *Cities and labour immigration: comparing policy responses in Amsterdam, Paris, Rome and Tel Aviv*, Aldershot, Ashgate, coll. « Research in migration and ethnic relations series », 2007.
- AMBROSINI Maurizio, « 'We are against a multi-ethnic society': policies of exclusion at the urban level in Italy », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 36, n° 1, Routledge, 1<sup>er</sup> janvier 2013, p. 136-155.
- AUTHIER Jean-Yves (éd.), *Sociologie de Lyon*, Paris, Découverte, coll. « Repères Sociologie », n° 556, 2010.
- BONTEMPS Véronique, Chowra MAKAREMI et Sarah MAZOUZ, *Entre accueil et rejet. Ce que les villes font aux migrants*, Le passager clandestin, Lyon, coll. « Bibliothèque des frontières », 2018.
- BOUILLON Florence, *Les mondes du squat: anthropologie d'un habitat précaire*, 1re éd, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Collection "Partage du savoir" », 2009.
- BOUILLON Florence et Freddy Muller, *Squats un autre point de vue sur les migrants*, Paris, Ed. Alternatives, 2009.
- CAPONIO Tiziana et Maren BORKERT, *The Local Dimension of Migration Policymaking*, sans lieu, Amsterdam University Press, 2010. Accepted: 2010-12-31 23:55:55.
- DERRIDA Jacques, *Cosmopolites de tous les pays, encore un effort!*, Paris, Galilée, coll. « Incises », 1997.
- FLAMANT Anouk, *Droit de cité! : construction et dilution d'une politique municipale d'intégration des étrangers dans les villes de Lyon, Nantes et Strasbourg (1981-2012)*, These de doctorat, Lyon 2, 2014.
- FLAMANT Anouk, Aude-Claire FOUROT et Aisling HEALY, « Éditorial: Hors des grandes villes! L'accueil des exilé·e·s dans les petits milieux d'immigration », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 36-2, n° 2, Université de Poitiers, 2020, p. 7-27.
- FONTAINE Rémi, *La régulation des squats de migrants dans le Grand Lyon depuis 2017*, État de l'avancement, Lyon, IEP Lyon, 2020.
- FOUROT Aude-Claire, Aisling HEALY et Anouk FLAMANT, « French participation in transnational migration networks: understanding city (dis)involvement and "passivism" », *Local Government Studies*, vol. 0, n° 0, Routledge, 18 janvier 2021, p. 1-23.
- GOTMAN Anne (éd.), *Villes et hospitalité: Les municipalités et leurs « étrangers »*, dans *Villes et hospitalité: Les municipalités et leurs « étrangers »*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Hors collection », 2013.
- GUIRAUDON Virginie, « L'Europe et les réfugiés: une politique peu solidaire », *Pouvoirs*, n° 144, n° 1, Le Seuil, 27 mars 2013, p. 79-89.
- HACKETT Sarah E., « The 'local turn' in historical perspective: two city case studies in Britain and Germany », *International Review of Administrative Sciences*, vol. 83, n° 2, SAGE Publications Ltd, 1<sup>er</sup> juin 2017, p. 340-357.

- HALLUIN-MABILLOT Estelle, *Les épreuves de l'asile: Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, coll. « En temps & lieux », n° 34, 2012.
- HANAPPE Cyrille (éd.), *La ville accueillante: accueillir à Grande-Synthe, questions théoriques et pratiques sur les exilés, l'architecture et la ville*, La Défense, Plan urbanisme construction architecture PUCA, coll. « Collection Recherche », no 236, 2018.
- HOOGE Liesbet et Gary MARKS, *Multi-level governance and European integration*, Lanham, MD, Rowman & Littlefield Publishers, coll. « Governance in Europe », 2001.
- LACROIX Thomas, *Migrants: l'impasse européenne*, Malakoff, Armand Colin, 2016.
- LACROIX Thomas, « Réseaux des villes hospitalières : un panorama global », *e-Migrinter*, n° 20, Migrinter, MSHS, 1<sup>er</sup> juillet 2020
- LENDARO Annalisa, Claire RODIER et Youri Lou VERTONGEN, *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2019.
- MARTÍNEZ Miguel, « How Do Squatters Deal with the State? Legalization and Anomalous Institutionalization in Madrid », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 38, 1<sup>er</sup> novembre 2013
- MAURY Serge et Axel GILBERT, « Les arrondissements de Lyon : de profondes mutations socio-économiques en 40 ans », Insee Auvergne - Rhône-Alpes, décembre 2016
- PÉCHU Cécile, *Les squats*, sans lieu, Presses de Sciences Po, 2010. Cairndomain: www.cairn.info.
- PINSON Gilles et Valérie SALA PALA, « Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique ? », *Revue française de science politique*, Vol. 57, n° 5, Presses de Sciences Po, 23 octobre 2007, p. 555-597.
- POLÈRE Cédric, *De la Courly au Grand Lyon: histoire d'une communauté urbaine*, Lyon, Lieux dits éditions, 2014.
- PROTAR Simon, *Investir le collège, enjeux et fonctionnement d'un squat de mineurs isolés dans la Métropole de Lyon*, Mémoire de M2, ENS de Lyon, 2019.
- SALOMON Marie-Aude, *L'inclusion économique des personnes exilées par le local à Bristol: une gouvernance partenariale*, Mémoire de M2 Saint-Étienne, Université Jean-Monnet, 2020.
- SCHWEITZER Sylvie, Renaud CHAPLAIN, Dalila BERBAGUI et Émilie ELONGBIL-EWANE, « Regards sur les migrations aux XIXe et XXe siècles en Rhône-Alpes », *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, n° 1278, EPPD - Cité nationale de l'histoire de l'immigration, 1<sup>er</sup> mars 2009, p. 32-46.
- TARDIS Matthieu, « L'accueil des réfugiés: l'autre crise européenne », *Politique étrangère*, Automne, n° 3, 2 septembre 2015, p. 107-120.
- TASSIN Étienne, « Philosophie /et/ politique de la migration », *Raison publique*, N° 21, n° 1, 20 octobre 2017, p. 197-215.
- WIHTOL DE WENDEN Catherine, *L'Europe face à la crise de l'accueil des réfugiés*, sans lieu, Éditions Sciences Humaines, 2017.
- ZAPATA-BARRERO Ricard, Tiziana CAPONIO et Peter SCHOLTEN, « Introduction au numéro spécial : « Théorisation du « virage local » dans un cadre d'analyse fondé sur la gouvernance à niveaux multiples. Étude de cas axée sur les politiques concernant les immigrants » », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol. 83, n° 2, I.I.S.A., 20 juin 2017, p. 245-250.
- ZECHNER Manuela, « Let's play? Citizenship, subjectivity and becoming in municipalism », dans *Die Neuen Munizipalismen. Sozial Bewegung und die Regierung der Städte.*, Vienne, 2016.